

# CARTE COMMUNALE Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à l'acte réglementaire de ce jour  
Le 14.09.2008

Vu pour être annexé à l'acte réglementaire de ce jour  
Le 17.09.2008

Pour copie conforme  
La Maire, 

Approuvé par délibération du  
Conseil municipal  
Le 09.09.2008

Approuvé par arrêté préfectoral  
Région  
Région

## 2. PLAN DE ZONAGE

Échelle: 1/5 000ème  
Apprécié:   
Monsieur le Maire  
21000 MONTAGNY-PRÈS-LOUHANS  
M. J. B. / M. J. B.  
Téléphone: 03 85 22 41 43  
Téléfax: 03 85 22 41 76  
Email: info@montagny.fr

Indice  
1  
Date  
Octobre 2008

### LEGENDE

— Limite communale

**Zonage**

-  Zones constructibles  
Sections où les constructions sont autorisées
-  Zone non constructible  
A l'intérieur des zones constructibles, les constructions ne sont pas autorisées, sauf :
- L'adaptation, la réfection, l'extension ou le changement de destination des constructions existantes,
- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière.
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs.

 Localisation des exploitations agricoles

 Droit de Préemption communale : école, mairie, ...  
DZF : Sauvagesse et patrimoine communal

